



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC 14 AVRIL 2025

NOTE DE SYNTHÈSE

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Compte Administratif 2024 du budget principal de la commune de Gréasque fait apparaître :

- **Un déficit de la section de fonctionnement de 106 577.78 €**
- **Un déficit de la section d'investissement de 781 446.22 €**

L'affectation est donc contrainte par la nature des résultats. Elle s'impose donc de la manière suivante :

- Affectation du résultat négatif de fonctionnement en dépense de la section de fonctionnement, au **compte D 002**, pour un montant de **106 577.78 €**.
- Affectation du résultat négatif d'investissement en dépense de la section d'investissement, au **compte D 001**, pour un montant de **781 446.22 €**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en prendre acte.